

**La prégnance du débat sur l'identité tunisienne à l'ANC : la résistance des mythes fondateurs.**

*Ce texte est la restitution d'une communication orale qui a été faite dans le cadre du colloque international *Processus électoraux, territoires et légitimité en Tunisie et au Maghreb*, organisé les 23 et 24 novembre à Tunis par l'Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain (CNRS/MAEE) et l'Observatoire Tunisien de la Transition Démocratique (OTTD), avec le soutien de la Fondation Hanns Seidel et l'Institut Français de Tunisie.*

Merci de m'avoir invitée à intervenir à cette conférence. Contrairement aux autres intervenants de ce colloque, je suis chercheure en formation, étudiante en master 2 à l'EHESS sous la direction d'Hamit Bozarslan. Mes travaux, dont je propose de vous livrer les premières conclusions, portent sur les débats de l'Assemblée Constituante tunisienne et en particulier sur la question de l'identité tunisienne.

Le projet était d'étudier les trajectoires politiques différenciées des élus tunisiens pour voir si elles parviennent à converger vers une culture politique du compromis. Nous partons de l'hypothèse que celle-ci constitue une des préconditions de la démocratie au delà de la mise en place des institutions formelles. L'adoption de certaines attitudes politiques garantirait que le régime soit réellement démocratique et non pas une démocratie de papier qui ne ferait que suivre formellement les règles de la bonne gouvernance<sup>1</sup>.

L'entrée que j'ai choisie est celle de la tunisianité : La révolution tunisienne correspond à un moment de crise au cours duquel se renégocient le pacte national et l'identité de la communauté, davantage que les modalités de la transition démocratique<sup>2</sup>. Ce sujet cristallise les oppositions dans les débats politiques et en particulier dans les débats de l'Assemblée Nationale Constituante. La gestion de cette crise de transition par les élus et les décisions qu'ils vont prendre dans le cadre de la rédaction de la Constitution engagent la redéfinition de l'identité collective non seulement du régime, mais encore de la nation.

---

<sup>1</sup> C'est la thèse développée par G. Almond, S. Verba in *The Civic Culture : Political Attitudes and Democracy*, in *Five Nations*, Princeton University Press, 1963 : pour que les démocraties fonctionnent, il faut une adéquation entre les règles formelles du système politique et les cultures qui permettent la mise en pratique de ces règles.

<sup>2</sup> Leca, Jean, « Paradoxes de la démocratisation, l'Algérie au chevet de la science politique » in *Pouvoirs* n°86 (1998) : 7-28.

Pendant six semaines, j'ai travaillé en suivant les débats de l'Assemblée (en plénière et quelques commissions en particulier celle du préambule) en conduisant des entretiens avec 28 députés de tous bords et en rencontrant des acteurs militants (35). Il me faut avant tout souligner un biais méthodologique, mon arabe n'est pas suffisant pour mener des entretiens. J'ai donc bien souvent eu recours à des traducteurs ou alors le dialogue en français était parfois un peu simplifié par rapport à la pensée de mes interlocuteurs. De plus, je suis encore au début de mon travail et j'ai bien conscience d'utiliser des concepts qui gagneraient à faire l'objet d'une analyse plus poussée.

Afin de traiter de la question de la prégnance du débat sur l'identité tunisienne à l'ANC, on verra d'abord en quoi deux conceptions de l'identité tunisienne s'opposent et en quoi celles-ci réactivent les grands récits identitaires tunisiens. Ensuite, on tentera de montrer les limites de cette opposition : reflète-t-elle bien les tensions qui fracturent l'Assemblée ? Enfin, on étudiera en quoi la cristallisation de ce débat structure les identités politiques des élus de l'ANC.

### **Deux conceptions s'opposent : une réactivation des grands récits identitaires tunisiens**

---

Deux conceptions de l'identité priment et s'opposent de façon presque frontale, tant à travers les discours que dans les postures des députés.

La première se fonde sur l'idée que l'identité tunisienne se définit à travers la langue et la religion. Elle repose sur une histoire longue, et sur un tissu humain homogène bien que syncrétique (plus de 95% d'arabes et de musulmans). La Tunisie s'inscrit dans son voisinage et dans des ensembles géopolitiques plus larges. Il importe alors de la placer dans un cadre de référence plus vaste : celui de monde musulman. Cette conception est défendue largement par les députés Ennahda et de façon plus marginale par quelques autres (ex. El Aridha).

La deuxième conception, qui est davantage celle des milieux « modernistes » est en continuité avec le discours néo-destourien. La langue et la religion ne suffisent pas à définir l'identité tunisienne. Ces deux aspects ne rendent pas compte de la spécificité tunisienne, qui réside principalement dans la force des traditions et des expériences modernistes. En particulier, cette conception de la Tunisie laisse une place importante à la reconnaissance des minorités (juives, berbères notamment). Elle est soutenue par le groupe démocrate, le très récent groupe « l'appel de la Tunisie », et par une partie des députés CPR et FTDL.

Dès lors, le débat se cristallise sur un certain nombre de points qui étaient jusqu'alors considérés comme acquis et sur lesquels on ne reviendrait pas. Il s'agit de l'affirmation du caractère civil de l'Etat, par rapport à un Etat militaire, (article 8.5), de la place de la religion dans la sphère politique, et place du politique dans la religion (article 1 et article 1.4), du droit de la famille (en particulier article 1.8), des droits de la femme (en particulier article 1.7) et du rôle du futur juge constitutionnel. Le double ancrage systématique du préambule dans des références humanistes d'une part et à la grande nation arabe ainsi qu'à l'islam d'autre part témoigne de cette tension.

Ces deux conceptions ne sont pas placées sur un même pied d'égalité. L'une est l'héritière de la tradition bourguibienne et semblait jusque là faire consensus tant chez les partisans de l'ancien régime que dans l'opposition de la gauche. Notion construite dans la lutte pour l'indépendance, cette identité s'incarnerait, dans l'idée bourguibienne de tunisianité. Ce concept se caractérise par son ouverture aux influences successives qu'a connue la Tunisie et ce, depuis la pré-histoire (thématique de l'« ouverture tunisienne»). Tout en admettant que le pays s'incarne dans une langue, l'arabe, langue d'expression politique pour le Néo-Destour à l'époque de Bourguiba, les défenseurs de cette formule identitaire insistent sur le poids de l'héritage historique et sur l'appartenance à plusieurs cercles géopolitiques – la Méditerranée, l'Afrique, le monde arabo-musulman – justifiant à leurs yeux son ouverture vers la modernité. Cette modernité s'appuierait, à son tour, sur une forte tradition syndicale, sur une tradition constitutionnaliste pionnière ainsi que sur un projet social résolument progressiste (à travers un cadre juridique – le statut personnel – et des réalisations concrètes sur le plan des politiques éducatives des politiques de santé, des infrastructures et de l'administration).

L'autre est la conception du parti majoritaire aujourd'hui – et marginalement de quelques autres députés. L'opposition considère que la tunisianité ainsi définie risque d'être diluée dans d'autres cercles d'appartenances plus larges tels que *l'oumma* et le monde arabe, parfois au prix de violences physiques ou symboliques. En témoigne l'occupation de la Manouba, le drapeau noir sur la tour de l'Horloge, la réticence à fêter des fêtes nationales et les profanations de mausolés.

La bipolarisation de la vie politique tunisienne, consacrée par la création d'un groupe parlementaire Nida Tounes, s'inscrit dans une histoire longue qui reprend la lutte entre

Youssefistes et Bourguibistes, entre les tenants du nationalisme arabe et les partisans d'une exception tunisienne<sup>3</sup>. Elle réactive les grands récits<sup>4</sup> de la lutte pour l'indépendance et des premières années de l'indépendance à ceci près que le projet panarabe est repris par Nahda.

Ces mythes fondateurs sont tous deux porteurs d'une réaffirmation de l'unité de la nation et de l'homogénéité du peuple<sup>5</sup>. Cependant, si la bipolarisation de l'ANC procède d'un processus réel, il n'en reste pas moins que se dessinent d'autres lignes de convergence et de clivages qui limitent la portée de cette opposition.

### **Les limites de cette opposition : reflète-t-elle bien les tensions qui fracturent l'Assemblée ?**

---

L'assemblée devient peu à peu le lien d'un nouveau compromis comme en témoigne la création d'une sociabilité de fait entre les députés. Celle-ci passe par le dialogue entre députés de bords différents dans des lieux de sociabilité à l'ANC (il n'y a pas de bureau donc ils se réunissent à la cafétéria, et dans les salons de l'ANC). Elle se fonde également sur des initiatives qui rassemblent des élus de différents camps. De plus, les démissions successives d'une partie des députés favorisent le dialogue hors groupe parlementaire. Enfin, preuve de cette nouvelle sociabilité, certains députés louent en collocation des appartements à Tunis (cette observation ne peut toutefois pas être vérifiée à l'échelle de toute l'ANC).

A cette nouvelle sociabilité correspond l'émergence progressive d'une définition consensuelle et minimaliste de l'identité tunisienne. Elle participe à la remise en cause de l'opposition frontale entre une conception « islamiste » et une conception « moderniste ». Celle-ci déborde de l'article 1<sup>6</sup>, au sujet duquel le débat s'il a été particulièrement virulent s'est soldé par le ralliement des groupes parlementaires à la formule de 1959. Cette définition est reprise par presque tous les députés que j'ai rencontrés autour de plus petits dénominateurs communs qui s'ajoutent à la langue arabe et la religion musulmane. Il s'agit de la modération et la recherche de consensus ainsi que de la convocation systématique de la notion de creuset national. Tous les députés avec lesquels j'ai pu discuter s'accordent pour reconnaître que

---

<sup>3</sup> Michel Camau, Vincent Geisser, *Habib Bourguiba, la trace et l'héritage*, Kartala 2004

<sup>4</sup> JF Lyotard, *La Condition Post-moderne*

<sup>5</sup> qui constitue l'un des paradigmes structurants du discours sur la nation depuis Bourguiba comme l'a souligné S. Ghorbal, *Orphelin de Bourguiba & héritiers du prophète*, CERES Editions, Tunis, 2012 et M. Camau et V. Geisser dans *Le Syndrome autoritaire*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2003.

<sup>6</sup> a. 1 : la Tunisie est un Etat libre, souverain, sa religion est l'islam, sa langue l'arabe et son régime la république. Cf. Samy Ghorbal, *Orphelins de Bourguiba & héritiers du Prophète*, CERES éditions, Tunis, 2012

l'histoire de la Tunisie ne commence pas avec l'Hégire mais bien avant. Leur discours identifie l'historicité comme élément essentiel de l'identité nationale.

Plusieurs questions abordées avec les députés remettent en cause ces deux postures et révèlent leur caractère « de façade ». Ces deux postures peuvent se lire comme des vitrines pour les députés. C'est d'abord la question des minorités (berbères, juifs) mais surtout la question du régionalisme qui vient ébranler le mythe de l'unité organique de la Tunisie : si le régionalisme ne menace pas la nation d'éclatement, il nuance cependant la conception d'une Tunisie homogène. Les députés issus des régions de l'intérieur sont avant tous les représentants de ces régions et se définissent certes au niveau national mais aussi par rapport à une identité locale marquée.

Le second facteur qui permet de remettre en cause ces postures est la problématique des antagonismes sociaux qui influencent la représentation que les uns ont des autres. Les demandes de certains d'exiger un niveau d'étude minimum pour se porter candidat, la critique de l'habillement, de la mauvaise maîtrise d'internet, ou du français sont autant de témoignages de cet antagonisme qui confine parfois au mépris. Bourguiba déjà qui incitait dans ses discours à ne pas étaler sa pauvreté au grand jour pour ne pas faire honte à la nation. On retrouve ici cette volonté d'exclure celui qui détonne. Et de fait, le moment révolutionnaire tunisien n'a pas remis en question les structures de classe de la société tunisienne, elle n'a pas enrayé un processus similaire à l'évangélisation, dans lequel la pauvreté n'est pas une question sociale mais davantage un mode de vie. En deçà des discours officiels, il y a une propension à l'exclusion (qui n'est le monopole d'aucun parti et qui reflète la volonté hégémonique de chaque groupe politique).

Autant de questions que le mythe de l'unité tunisienne permet d'éluder. On en vient ici au troisième temps de mon propos : la question des fonctions de ce débat identitaire. En quoi sa prégnance a un caractère structurant pour les cultures politiques des élus ?

**La cristallisation du débat identitaire structure l'identité politique des députés**

---

Elle leur permet de se doter d'une légitimité en se positionnant par rapport à un héritage politique et historique marqué. Cette recherche de légitimité se fait sur trois niveaux :

- Une légitimité historique à travers l'ancrage dans une tradition historique longue (bourguibiste, panarabe...) avec par exemple la référence à la cause palestinienne.
- Une légitimité révolutionnaire via l'ancrage dans l'histoire révolutionnaire récente par la référence aux martyrs de la révolution.
- Une légitimité nationale à travers la convocation du mythe du consensus : le mythe du tunisien adepte du consensus et de modération permet de briser les moments de tension et de limiter les débats véritablement conflictuels. Il s'agit de ne pas être trop opposé à l'autre, de se conformer au paradigme du juste milieu : chanter l'hymne national ou agiter un drapeau tunisien devient une façon d'éluder le débat et d'exprimer une unité au delà des dissensions politiques.

Cette recherche de légitimité est d'autant plus importante que les élus se voient régulièrement déniés de toute légitimité non seulement hors de l'ANC (comme en témoigne l'image du doigt coupé, teinté de bleu lors du vote, qui a circulé sur les réseaux sociaux à l'approche du 23 octobre 2012) mais aussi à l'intérieur de l'hémicycle : « La vraie Tunisie n'est pas là » - c'est une phrase que j'ai entendu dans de multiples bouches, dans de multiples situations, qu'il s'agisse d'un député de l'opposition critiquant la majorité, et vice versa ou d'un député ayant des années d'expérience de la politique derrière lui face à un député inexpérimenté.

Ces positions radicales donnent des repères à des députés en manque de culture politique et servent de points cardinaux dans une sphère politique en mutation. En effet, 47 députés ont changé de groupe parlementaire, de nouveaux partis et de nouveaux groupes parlementaires ont été créés, Wafa ou Nida Tounes par exemple. A l'exception de Nahda, tous les groupes parlementaires ont traversé une crise de référent (en particulier El Aridha et les deux partis minoritaires de la troïka). La bipolarisation du débat sur l'identité tunisienne permet la constitution d'un paradigme structurant pour les cultures politiques des députés de l'ANC.

Cette opposition permet aux députés de faire leur apprentissage du débat : chacun apprend à exprimer ses positions à travers une seconde politisation. Beaucoup de députés ont un passé politique mais n'ont pas eu jusqu'à aujourd'hui à se heurter à d'autres courants politiques dans un cadre régulé nécessité, pour le moment du moins, codes et civilités. Le débat, quelque

soit ses formes, a le mérite de clarifier les positions, de s'ancrer dans un camps ou dans un autre. Deux exemples l'illustrent. Le premier, c'est le tollé provoqué par la proposition du rapporteur général du 24 octobre de changer l'hymne nationale et la devise du pays. La force de la réaction des élus souligne la résilience des valeurs du bourguibisme qui sont aussi celles d'autres réformistes comme Tahar Haddad, Khairedine, références convoquées par des députés lors de nos entretiens.

La seconde illustration de cette idée, c'est le débat sur l'égalité de l'homme et de la femme. Le débat sur l'introduction du terme de complémentarité dans l'article 28 conduit à la manifestation du 13 août 2012. Face à cette mobilisation extraordinaire de la société civile, la majorité recule : l'égalité sera inscrite dans la Constitution même si la parité n'est pas acceptée par tous. Les droits de la femme, sont d'abord le fer de lance du modernisme tunisien et de l'héritage de Bourguiba (ainsi qu'en témoigne l'inscription sur son mausolée) mais ils fournissent également l'occasion de moments forts à l'ANC comme lorsqu'une députée Nahdaoui prend la parole (Yamina Zoblani le 29 octobre 2012) pour demander la constitutionnalisation de la parité. On peut identifier ici un mouvement dialectique double : avec la société civile et en interne à l'ANC. Les députés font par là l'expérience du passage de la nécessité du consensus (immédiat) à la gestation d'un compromis (aboutissement d'un processus de débat).

### **Répondre aux citoyens et repenser le pacte national :**

En définitive, certes le débat sur l'identité est omniprésent à l'ANC. Les positions radicales qui sont adoptées et défendues sont bien souvent des positions de façade qui réactivent les mythes fondateurs de la lutte pour l'indépendance. Il n'en reste pas moins vrai que ce débat, par la dialectique qu'il suscite entre l'opposition et la majorité et entre la société civile et les élus, porte en gestation l'identité du nouveau régime. Il constitue de plus l'opportunité pour les députés de faire l'expérience du débat politique et de passer du consensus au compromis.

Ce débat tente également de répondre au processus de réaffirmation des différents points d'ancrages identitaires engagé par la société civile qui s'exprime notamment par la convocation de sa mémoire vive, ce que l'on peut observer à travers les ventes de librairies (en particulier avec *l'Histoire de la Tunisie de la préhistoire à 2011*) dans la création artistique, avec l'exposition *Schkoun Nahnou* au palais de Carthage en Juin 2012 et dans le monde associatif avec des mouvements tels que *Kolna Tounes*.

## **Bibliographie**

- Badie Bertrand, Birnbaum Pierre, *Sociologie de l'Etat*, Paris, Grasset, 1982.
- Bayart, Jean-François, *L'illusion identitaire*, Paris, Fayard, 1996.
- Baudouin Jean, *Introduction à la sociologie politique*, Paris, Points Seuil, 1998.
- Beaud Stéphane, Weber Florence, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 1997.
- Ben Achour Rafaâ et Ben Achour Sana, « La transition démocratique en Tunisie : entre légalité constitutionnelle et légitimité révolutionnaire », *Revue française de droit constitutionnel* 4/2012 (n° 92), p. 715-732.
- Ben Achour Yadh, *La Deuxième fâtiha, l'islam et la pensée des droits de l'homme*, Paris, PUF 2011.
- Ben Romdhane Mahmoud, *Tunisie, Etat économie et société*, Paris, Edition Publisud, 2011.
- Bendana Kmar, *Chroniques d'une transition*, Tunis, 2011.
- Berque Jacques, *Histoire et société au Maghreb*, Alger, Gembloux, J. Duculot, 1974.
- Borsali Noura, Bourguiba à l'épreuve de la démocratie, Sfax, SAMED Editions, 2012.
- Bozarslan Hamit, *Sociologie politique du Moyen Orient*, Paris, La Découverte, 2011.
- Bras, Jean-Philippe, « Le Peuple est-il soluble dans la Constitution, leçons tunisiennes » in *L'Année du Maghreb*, Paris, CNRS Editions, 2013.
- Camau Michel, Geisser Vincent, *le Syndrome autoritaire. Politique en Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*, Paris, Presses de Sciences Po Paris, 2003.
- Camau Michel, « La Transitologie à l'épreuve du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord », in *Annuaire de l'Afrique du Nord*, tome n° XV711(1999) Paris, CNRS ÉDITIONS.
- Camau Michel, *Tunisie au présent. Une modernité au dessus de tout soupçon ?*, Paris 1987
- Cefai, Daniel, dir., *Cultures Politiques*, Paris, PUF, 2001.
- Charfi, Mohamed, *Islam et Liberté, le malentendu historique*, Paris, Albin Michel, 1999.
- Dabène, Olivier, Geisser, Vincent et Gilles Massardier, dir. *Autoritarismes démocratiques et démocraties autoritaires au XXIe siècle*, Paris, La Découverte Recherche, 2008.
- Dakhli Jocelyne, *Tunisie, le pays sans bruit*, Arles, Actes Sud, 2011.
- Dobry, Michel, *Sociologie des crises politiques*, Paris, Presses de la FNSP, 1986.
- Dot-Pouillard, Nicolas, « [Les révolutions arabes entre césures et remembrances : tiers-mondisme, question palestinienne et utopies chiliastiques](#) » in *L'Année du Maghreb*, CNRS Editions, 2012
- Essebsi, Beji Caid *Habib Bourguiba, le bon grain et l'ivraie*, Tunis, Sud Editions, 2012.
- Geisser, Vincent « Les protestations populaires à l'assaut des régimes autoritaires : une révolution pour les sciences sociales ? » in *L'Année du Maghreb* CNRS Edition, 2012.
- Ghorbal, Samy, *Orphelins de Bourguiba, héritiers du prophète*, Tunis, Cérès Editions 2011.
- Hibou Béatrice, *Anatomie politique de la domination*, Paris, La Découverte, 2011.



- *La force de l'obéissance : économie politique de la répression en Tunisie*, Paris, La Découverte, 2006.
- « Le moment révolutionnaire tunisien en questions : vers l'oubli du mouvement social ? » *Les Dossiers du CERI*, mai 2011.
- « Le réformisme, grand récit politique de la Tunisie contemporaine », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 5/2009 (n° 56-4bis), p. 14-39.
- Institut de recherche et d'étude sur le monde arabe et musulman, *L'Année du Maghreb*, 2011 et 2012
- Lacostes, Yves, dir., *L'Etat du Maghreb*, Paris, La Découverte, 1991.
- Lamloum, Olfa et Bernard Ravenel, dir. *La Tunisie de Ben Ali, La société contre le régime*, Paris, l'Harmattan, 2002.
- Leca, Jean, « Paradoxes de la démocratisation, l'Algérie au chevet de la science politique » in *Pouvoirs* n°86 (1998) : 7-28.
- Marzouki, Moncef, *Dictateurs en sursis : la revanche des peuples arabes* L'Harmattan, Paris, 2011
- Mezghani Ali, *L'Etat inachevé : la question du droit dans les pays arabes*, Paris, Gallimard, 2011
- Naccache, Gilbert, *Qu'as-tu fait de ta jeunesse ?* Paris, Ed. du Cerf, 2009
- Observatoire tunisien de la transition démocratique, *La Transition démocratique en Tunisie, Etat des lieux*, 2vol. Tunis, 2012.
- Pouessel Stéphanie « Les marges renaissantes, Amazigh, Juif, Noir. Ce que la révolution a changé dans ce petit pays homogène par excellence qu'est la Tunisie » in *L'Année du Maghreb* CNRS Edition 2012.
- Puchot, Pierre, *La Révolution confisquée, enquête sur la transition démocratique en Tunisie*, Arles, Actes Sud, 2012.
- Salamé, Ghassan, *Démocraties sans démocrates*, Paris, Fayard, 1994.
- Schnapper, Dominique, *La communauté des citoyens*, Paris, Gallimard, 2003
- Vannetzel Marie, « À la frontière du parti : jeux d'inclusion et d'exclusion d'une chercheuse chez les Frères musulmans égyptiens », *Revue internationale de politique comparée*, 2010/4 Vol. 17, p. 47-62. DOI : 10.3917/ripc.174.0047
- Vermeren, Pierre, « Les Dynamiques à l'œuvre dans les pays du Maghreb », in *Relations Internationales* (février 2011).
- , *Maghreb, Les Origines de la révolution démocratique*, Paris, Hachette, 2011.
- , *Misère de l'historiographie du « Maghreb » post-colonial 1962-2012*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2012.